





## NOM SOUS LEQUEL VOTRE SOCIÉTÉ DOIT APPARAÎTRE DANS LA LISTE DES EXPOSANTS

\_\_\_\_\_

Classement alphabétique à la lettre □

Attention : les formes juridiques (SA, SARL) ainsi que les termes Ets et Sté ne doivent pas être pris en compte. RÉSEAU MESURE décline toute responsabilité en cas d'insertion erronée, défectueuse ou mal placée : l'exposant est seul responsable des informations qu'il fournit.

### VOS DOMAINES D'EXPERTISE

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Acoustique, Vibration           | <input type="checkbox"/> Etalonnage, Métrologie                    | <input type="checkbox"/> Météorologie                  |
| <input type="checkbox"/> Acquisition de données          | <input type="checkbox"/> Extensométrie                             | <input type="checkbox"/> Niveau                        |
| <input type="checkbox"/> Analyse des gaz                 | <input type="checkbox"/> Force, Couple                             | <input type="checkbox"/> Optique                       |
| <input type="checkbox"/> Analyse physico-chimique        | <input type="checkbox"/> Humidité, concentration                   | <input type="checkbox"/> Pesage                        |
| <input type="checkbox"/> Anémométrie                     | <input type="checkbox"/> Hygrométrie                               | <input type="checkbox"/> Photonique                    |
| <input type="checkbox"/> Automation, Régulation, Process | <input type="checkbox"/> Liquides (dosage, vapeur)                 | <input type="checkbox"/> Physiologie végétale          |
| <input type="checkbox"/> Bancs d'essais, Moyens d'essais | <input type="checkbox"/> Logiciel                                  | <input type="checkbox"/> Position, Déplacement         |
| <input type="checkbox"/> Colorimétrie                    | <input type="checkbox"/> Machines spéciales et armoires fluidiques | <input type="checkbox"/> Pression                      |
| <input type="checkbox"/> Contrôle détection des fuites   | <input type="checkbox"/> Mécanique des sols, Géotechnique          | <input type="checkbox"/> Prévention incendie           |
| <input type="checkbox"/> Débitmétrie                     | <input type="checkbox"/> Mélangeur de gaz, Système de dilution     | <input type="checkbox"/> Qualité de l'air              |
| <input type="checkbox"/> Dimensionnel, Tridimensionnel   | <input type="checkbox"/> Mesure ergonomique, Confort thermique     | <input type="checkbox"/> Salles blanches, Sorbonnes    |
| <input type="checkbox"/> Dureté                          |  | <input type="checkbox"/> Température, Pyrométrie       |
| <input type="checkbox"/> Electronique de conditionnement |  | <input type="checkbox"/> Temps, Fréquence, Tachymétrie |
| <input type="checkbox"/> Etalon, Calibrateur             |  | <input type="checkbox"/> Test et mesure électrique     |

**VOUS EXPOSEZ EN TANT QUE :**  Exposant direct  Co-exposant (Remise de 15% sur le Pack d'inscription)

(nom de l'exposant direct) : \_\_\_\_\_

### - PACK D'INSCRIPTION - L'inscription comprend :

<b>Visibilité</b> ✓ Liste des exposants sur le site internet ✓ Guide des exposants (sous réserve de respect des délais d'édition)	<b>Communication</b> ✓ Présentation des solutions innovantes ✓ E-invitation ✓ Badges exposants
+	
<b>Services</b> ✓ Accès à l'espace VIP pour vous et vos clients ✓ Application d'enregistrement de contacts visiteurs ✓ Le fichier des visiteurs MSE2022 (si fichier initial exposants fourni) ✓ Gardiennage du hall ✓ Wifi dans le hall ✓ Espace Emploi* ✓ Exposés thématiques* ✓ 1 invitation au dîner*	
=	
<b>1 TOTAL exposant = 1 260 HT ou TOTAL co-exposant = 1 071 HT</b>	

\*voir p. 4

### - LE STAND ÉQUIPÉ -

Par multiple de 3 m<sup>2</sup> (minimum 6 m<sup>2</sup>)

✓ Structure ✓ Cloisons modulaires ✓ Moquette ✓ Mobilier : 1 table + 3 chaises + 1 porte documents par stand ✓ 1 enseigne "drapeau" avec raison Sociale et n° de stand ✓ Alimentation électrique (1,5 kw en horaires exposants) ✓ Éclairage (1 rail LED < 12 m <sup>2</sup> ou 2 rails LED > 12 m <sup>2</sup> ) ✓ Nettoyage journalier	<b>ADHÉRENT RÉSEAU MESURE</b> 215 HT x .....m <sup>2</sup> = .....HT  <b>NON ADHÉRENT</b> 300 HT x .....m <sup>2</sup> = .....HT  <b>OPTION ANGLE</b> (dans la mesure des angles disponibles) 260 HT x ..... = .....HT
<b>2 TOTAL = ..... € HT</b>	

**- LE STAND NU -**Par multiple de 3 m<sup>2</sup> (minimum 24 m<sup>2</sup> et maximum 42 m<sup>2</sup>) sous réserve de surface disponible

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Marquage au sol</li> <li>✓ Nettoyage journalier</li> </ul>	<p><b>ADHÉRENT RÉSEAU MESURE</b> (215 HT x ..... m<sup>2</sup>) -15% = .....HT</p> <p><b>NON ADHÉRENT</b> (300 HT x ..... m<sup>2</sup>) -15% = .....HT</p> <p><b>OPTION ANGLE</b> (dans la mesure des angles disponibles)</p> <p>260 HT x ..... = .....HT</p>
<b>2 TOTAL = ..... HT</b>	

**VISIBILITÉ COMPLÉMENTAIRE**

Cordon porte badge		
<input type="checkbox"/> <b>Cordons et portes badges "En exclusivité"</b> Fournis par l'exposant annonceur. (Quantité min. 2000 p.)	1 440 HT = ..... HT	
<input type="checkbox"/> <b>Cordons et portes badges "En exclusivité"</b> Fournis par l'organisateur du salon. Marquage une couleur sur cordons une couleur. (Quantité min. 2000 p.)	3 400 HT = ..... HT	
Sac officiel		
<input type="checkbox"/> Les sacs sont fournis par l'exposant annonceur. (Quantité min. 2000 p.)*	1 650 HT = ..... HT	
Grand plan d'orientation		
<input type="checkbox"/> Logo publicitaire sur le grand plan du salon. (10 annonceurs max.)*	1 240 HT = ..... HT	
Panneau publicitaire à l'accueil		
<input type="checkbox"/> Votre publicité apparaît dès l'entrée du salon sur un Roll-up fournit par l'organisateur. (5 annonceurs max.)*	500 HT = ..... HT	
Dalles au sol		
<input type="checkbox"/> Lot de 3 dalles. (5 annonceurs max.)*	930 HT = ..... HT	
Podium		
<input type="checkbox"/> Podium led "vitrine produit" personnalisé avec votre logo et n° de stand. Le podium sera la propriété de l'exposant à l'issue du salon. (10 annonceurs max.) (Dim. : L50 x P25 x H130 cm, cloche transparente H30 cm)*		800 HT = ..... HT
Publicité sur écran numérique (60") à l'entrée du salon		
<input type="checkbox"/> Votre publicité personnalisée avec votre logo et votre n° de stand sur écran défilant pendant les 2 jours du salon (20 annonceurs max.)*	450 HT = ..... HT	

\*Un nombre de produits maximum peut être réservé par exposant annonceur : Il est entendu que chaque produit sera réservé aux premiers le demandant, dans la limite des places disponibles.

## - LES INCONTOURNABLES -

Guide des exposants	
Pages de couverture* <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> ou <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup>	720 HT = ..... HT
<input type="checkbox"/> Page intérieure*	520 HT = ..... HT
<input type="checkbox"/> Double page intérieure* ou <input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> de couverture*	1 040 HT = ..... HT

\*Dans la limite des places disponibles et en fonction de l'ordre d'inscription.

## - ON LINE -

Le site internet <a href="http://www.mesures-solutions-expo.fr">www.mesures-solutions-expo.fr</a>	
<input type="checkbox"/> Bannière horizontale 728x90 (home page)	1 340 HT = ..... HT
<input type="checkbox"/> Bannière horizontale 728x90 (page intérieure)	770 HT = ..... HT
<input type="checkbox"/> Votre logo sur votre fiche exposant "Offert par le RESEAU MESURE"	320 HT

**3 TOTAL = ..... € HT**

## ATELIERS THÉMATIQUES (Prestation offerte)

- Nous souhaitons présenter un exposé thématique technique**  
Sujet à transmettre au Réseau Mesure avant le **30/03/2022**  
(Dates et horaires seront diffusés ultérieurement)\*

\* Dans la limite des places disponibles et en fonction de l'ordre d'inscription. Sous réserve de validation du sujet par le comité technique du salon.

## ESPACE EMPLOI (Prestation offerte)

### Un espace emploi est à votre disposition sur le salon

Vos offres d'emploi sont à transmettre au Réseau Mesure avant le **15/09/2022** suivant le modèle disponible sur l'espace exposants du site [www.mesures-solutions-expo.fr](http://www.mesures-solutions-expo.fr).

## DÎNER - LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 -

**Le Réseau Mesure organise un dîner dans un cadre privilégié, le mercredi 5 octobre, vous pouvez y convier votre équipe, clients...**

- 1 place offerte nominative\* (valeur 75 HT)  
 place(s) supplémentaire(s)\* 75 HT x ..... = ..... HT

\*Inscription possible jusqu'au 15/09/2022, dans limite des places disponibles.

**4 TOTAL = ..... HT**

**DATE LIMITE DE RÉSERVATION ET DE RÉCEPTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION : 30/06/2022**  
Éléments à envoyer par email à [mse@reseau-mesure.com](mailto:mse@reseau-mesure.com)

## TOTAL GÉNÉRAL

TOTAL HT ① + ② + ③ + ④ = ..... HT

TVA 20%\* = .....

TOTAL TTC = ..... TTC

\*TVA : Les exposants étrangers seront facturés sans TVA, sous condition de remise du numéro d'enregistrement :

- Pour les pays membres de l'Union Européenne : numéro de TVA Intracommunautaire

- Pour les pays hors Union Européenne : numéro d'enregistrement (ex : Registres de Commerce, NIF / TAX ID).

Sans remise du numéro d'enregistrement de la société auprès de l'organisateur, l'exposant sera facturé avec la TVA.

Les exposants étrangers ont la possibilité de se faire rembourser la TVA aux conditions suivantes :

- Pays membres de l'Union Européenne : faire la demande à la Direction Générale des Impôts, Centre des non-résidents, 9 rue d'Uzès - 75084 PARIS Cedex 02 (France).

Fournir les originaux des factures reçues en certifiant sur les demandes qu'ils ne réalisent pas d'opérations imposables en France.

- Pays hors Union Européenne : ils doivent impérativement désigner un représentant fiscal en France pour accomplir ces formalités.

## CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour toute réservation de stand effectuée et signée

**Pour que votre réservation soit prise en compte :** 1<sup>er</sup> versement 50% du prix TTC lors de la réservation

2<sup>ème</sup> versement solde de 50 % du prix TTC avant le 01/09/2022

Pour toute réservation de stand effectuée et signée à partir du 30/06/2022

La totalité de la somme exigible sera à régler à la réservation

**ATTENTION : le premier versement doit être adressé obligatoirement lors de l'envoi du contrat de participation.**

## MODE DE VERSEMENT

Par chèque, à l'ordre de RESEAU MESURE (Chèque émis par une banque Française)

Par virement bancaire (Merci de nous faire parvenir le justificatif bancaire du virement)

### IDENTIFICATION NATIONALE

CODE BANQUE	CODE AGENCE	N° DE COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
30076	02136	10909800200	15	CRÉDIT DU NORD CERGY ENTREPRISES

### IDENTIFICATION INTERNATIONALE

IBAN	BIC / ADRESSE SWIFT
FR76 3007 6021 3610 9098 0020 015	NORDFRPP

Nom du signataire .....

Fonction dans l'entreprise .....

Fait à [.....] Le [.....]

CACHET DE L'ENTREPRISE

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente du salon et **transmettre mon certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle avant le 10/09/2022.**

Signature

précédée de la mention "lu et approuvé"

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## SALON « MESURES SOLUTIONS EXPO » 5 & 6 OCTOBRE 2022

### Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du RESEAU MESURE et de la société exposante sur MSE 2022. Toute prestation accomplie par le RESEAU MESURE implique donc l'adhésion sans réserve de la société exposante aux présentes conditions générales de vente.

### Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. Le RESEAU MESURE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

### Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que le RESEAU MESURE serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

### Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### Clause n° 5 : Inscription

La date limite de réservation et de réception du dossier d'inscription est le : 30/06/2022. Eléments à envoyer par email à mse@reseau-mesure.com. Le choix de l'emplacement sera proposé en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

### Clause n° 6 : Modalités de paiement

- 1<sup>er</sup> versement 50% du prix TTC lors de la réservation.
- 2<sup>ème</sup> versement solde de 50 % du prix TTC avant le 1/09/2022.
- Pour toute réservation exceptionnelle de stand effectuée et signée après le 30/06/2022, la totalité de la somme exigible sera à régler à la réservation.

- Par chèque, à l'ordre de RESEAU MESURE (Chèque émis par une banque Française)
- Par virement bancaire (Merci de nous faire parvenir le justificatif bancaire du virement)

Titulaire du compte **RESEAU MESURE ASS**

CODE BANQUE	CODE AGENCE	N° DE COMPTE	CLÉ RIB	IBAN
30076	02136	10909800200	15	FR76 3007 6021 3610 9098 0020 015
N° DE COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION	BIC	
10909800200	15	CERGY ENTREPRISES	NORDFRPP	

### Clause n° 7 : Modalités de communication

- L'inscription à MSE 2022 comprend :
- ½ page dans le Guide des exposants édité et diffusé via notre partenariat presse (sous-réserve de respect des délais de transmission d'information pour la publication de ce document).
  - Une publication de votre logo sur le site internet du RESEAU MESURE avec un lien vers votre site internet.
  - La communication réalisée par le RESEAU MESURE dans le cadre de la promotion du salon sous-réserve de transmission de votre liste d'adresses courriels cibles qui sera traitée en toute confidentialité uniquement dans le cadre de la promotion de cette exposition (signature d'un protocole de confidentialité).
- Cette démarche mutualisée de l'ensemble des exposants permet de réaliser une communication ciblée efficace en garantissant un coût d'exposition le plus juste pour les participants.
- Si vous ne pouvez pas transmettre cette liste de contacts il vous sera demandé :
- une facturation de 1200€HT supplémentaires pour l'achat de base de contacts cibles
  - ou une justification d'actions de communication dédiées à cet événement pour une valeur de 1200€HT.

### Clause n° 8 : Retard de paiement

L'accès au stand est conditionné par le règlement intégral des factures émises conformément à la commande des prestations pour MSE2022.

### Clause n° 9 : Force majeure

La responsabilité du RESEAU MESURE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.\*

### Clause n° 10 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Pontoise.

### Clause n° 11 : Annulation, Défaut d'occupation

En cas d'annulation totale de la commande de Prestations de services prévue au Contrat ou d'annulation partielle de ladite commande (réduction de surface et/ou annulation ou modifications des prestations commandées) du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit, ce dernier est tenu au versement à RESEAU MESURE d'une indemnité calculée de la façon suivante :

- 1/ annulation entre la date de réservation et le 270<sup>ème</sup> jour précédant la date de début de la manifestation (1<sup>er</sup> jour de montage) : 50% du montant total du Contrat (réservation d'espace et, le cas échéant, prestations de la commande initiale et prestations supplémentaires) ;

2/ annulation entre le 269<sup>ème</sup> jour et 90<sup>ème</sup> jour précédant la date de début de la manifestation : 75% du montant total du Contrat (réservation d'espace et, le cas échéant, prestations de la commande initiale et prestations supplémentaires) ;

3/ annulation entre le 89<sup>ème</sup> jour et la date de début de la manifestation : 100% du montant total du Contrat (réservation d'espace et, le cas échéant, prestations de la commande initiale et prestations supplémentaires).

Défaut d'occupation : les stands ou emplacements non utilisés dans les délais prescrits dans le Guide Technique des Exposants, seront réputés ne pas devoir être occupés ; le Contrat sera alors résilié de plein droit et RESEAU MESURE pourra, de convention expresse, en disposer à son gré. Le montant total du Contrat (commande de Prestations de services et, le cas échéant, prestations supplémentaires) demeurera dû au RESEAU MESURE.

### Clause n° 12 : Données personnelles, Conformité RGPD

12.1 Traitements de données personnelles réalisés par RESEAU MESURE conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), RESEAU MESURE, en qualité de responsable de traitement, est amené à effectuer des traitements sur les données personnelles renseignées par l'Exposant dans le cadre de sa demande de participation à la Manifestation.

La communication des données personnelles demandées dans ce cadre est obligatoire pour traiter la demande susvisée et conditionne ainsi sa prise en compte.

Les traitements réalisés sur les données personnelles ont pour finalités :

- A) La gestion et le suivi de la relation contractuelle ou précontractuelle (traitement des demandes de participation, de devis, des commandes, facturation, gestion des impayés et contentieux, gestion de la mise en œuvre du stand, publication de certaines données dans l'espace exposants du site internet de la Manifestation) ;

- B) L'exploitation, le développement et la gestion des bases clients/prospects (envoi de newsletters, prospection commerciale, organisation de jeux concours, traitement des demandes d'exercice des droits, gestion des demandes de contact, organisation de rendez-vous d'affaires) ;

- C) L'amélioration et la personnalisation des services à l'égard de l'Exposant (réalisation de statistiques, réalisation d'enquêtes de satisfaction, gestion des abonnements aux newsletters) ;

- D) Le transfert de données personnelles à des partenaires de RESEAU MESURE dans le cadre d'une relation d'affaires (transferts) ;

- E) Le respect d'obligations légales. La base juridique des traitements de données personnelles, dont la finalité entre dans les catégories susvisées, est :

- Pour la catégorie A) : l'exécution du Contrat ou l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de l'Exposant.

- Pour les catégories B) et C) : l'intérêt légitime que représentent pour RESEAU MESURE ces catégories.

- Pour la catégorie D) : le consentement de l'Exposant. Il peut être retiré à tout moment par la suite.

- Pour la catégorie E) : le respect d'obligations légales. Les destinataires des données à caractère personnel sont les services concernés de RESEAU MESURE, ses partenaires, et certains prestataires. Certains de ces destinataires peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne. Lorsque cela a été nécessaire des garanties appropriées ont été prises, notamment par la mise en place de clauses types de protection des données adoptées par la Commission européenne.

RESEAU MESURE conserve les données personnelles pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, conformément au règlement 2016/679 susvisé, pour le temps nécessaire à la réalisation d'obligations légales et/ou, lorsque RESEAU MESURE fait de la Prospection commerciale, pour une durée maximale de trois ans, à compter du dernier contact effectif avec le prospect/client sauf exceptions justifiées par un contexte particulier.

L'Exposant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données le concernant, d'un droit à la portabilité de ses données, du droit de limiter les traitements effectués sur ses données ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont il souhaite que soient exercés, après son décès, ses droits. L'Exposant est expressément informé qu'il dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes, ainsi qu'un droit d'opposition à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Pour exercer ses droits, l'Exposant doit adresser un courrier à RESEAU MESURE précisant son nom, son prénom ainsi que l'adresse postale à laquelle il souhaite recevoir la réponse, à l'adresse suivante : RESEAU MESURE - c/o CCI val d'Oise -35 bd du Port - Cap Cergy bâtiment C1 - 95 031 CERGY Pontoise- France.

L'Exposant peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

12.2 Traitements de données personnelles réalisés par l'Exposant :

L'Exposant est entièrement et individuellement responsable des Traitements de données à caractère personnel qu'il réalise. À ce titre, L'Exposant s'engage à respecter les obligations incombant à tout Responsable de traitement et notamment à transférer au RESEAU MESURE, le cas échéant, des données à caractère personnel collectées conformément aux exigences de la législation et de la réglementation en vigueur.

En outre, l'Exposant garantit expressément RESEAU MESURE contre toutes plaintes, réclamations et/ou revendications quelconques de la part d'un tiers que RESEAU MESURE pourrait subir du fait de la violation, par l'Exposant, de ses obligations de responsable de traitement. L'Exposant s'engage à indemniser RESEAU MESURE de tout préjudice qu'il subirait et à lui payer tous les frais, indemnités, charges et/ou condamnations que RESEAU MESURE pourrait avoir à supporter de ce fait.

### Clause n° 13 : Horaires, accès et circulation

Les stands et emplacements sont accessibles aux Exposants et aux visiteurs aux jours et heures précises sur le "Guide Technique Exposants". Le courant électrique sera interrompu et la circulation à l'intérieur des halls formellement interdite aux Exposants après la fermeture de la manifestation. L'Exposant devra se conformer aux conditions d'accès et de circulation aux locaux et espaces extérieurs du parc défini dans le règlement intérieur du lieu de la manifestation.

### Clause n° 14 : Assurances obligatoires

L'exposant doit être titulaire de l'assurance Responsabilité civile professionnelle garantissant ses activités et ses conséquences pécuniaires de tout dommage du fait de l'un de ses salariés ou d'un de ses sous-traitants et/ou personnes/prestataires mandatés par lui et/ou causé par ses biens, meubles ou équipements.

L'exposant s'engage à maintenir ces garanties et assurances pendant toute la durée du présent contrat et en apporter la justification avant le 10/09/2022 au RESEAU MESURE.

\*Dans l'hypothèse de fermeture administrative imposée par des événements graves et/ou décidée par une autorité détenant les pouvoirs en matière de sécurité et de police administrative, il sera remboursé à l'exposant les acomptes versés, sous déduction des frais engagés par le Réseau Mesure pour la préparation de la manifestation.

## LE RÉSEAU MESURE

**Le Réseau Mesure est une association créée en 2002 sous le nom RMVO par 5 chefs d'entreprise.**

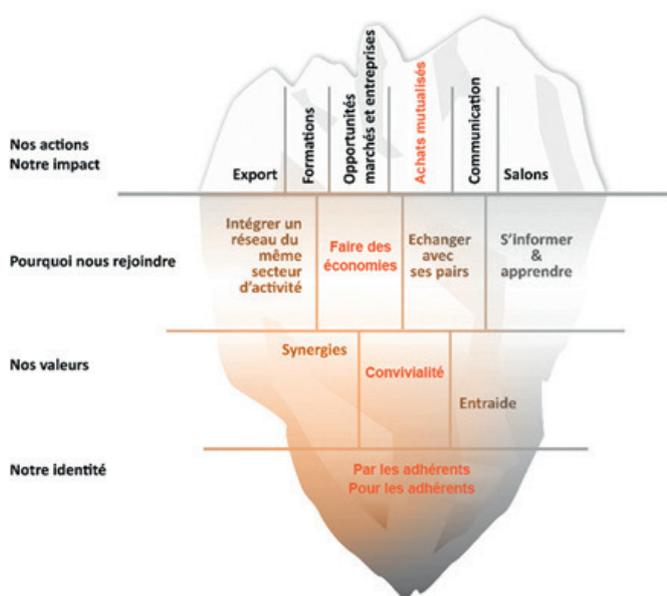
Lauréat de la sélection nationale « **Grappe d'entreprises** » en 2010, le Réseau Mesure compte à ce jour plus de 180 entreprises adhérentes dans les domaines de la mesure, du contrôle, de l'étalonnage et de l'instrumentation.

SON OBJECTIF, AIDER AU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES EN :

- ▶ Apportant une offre de services mutualisée ;
- ▶ Apportant des solutions collectives à valeur ajoutée ;
- ▶ Valorisant les savoir-faire et compétences de ses adhérents ;
- ▶ Mettant en œuvre des synergies créatrices de valeur ;
- ▶ Créant une source d'économies supplémentaires pour les adhérents par le biais d'actions mutualisées pilotées par des groupes de travail dédiés.

*Les groupes de travail : achats, salons, export, conditions générales de vente, communication digitale, analyse physico-chimique de l'eau, opportunités marchés et entreprises, la route et l'entreprise, promotion par la vidéo...*

## L'ICEBERG DU RÉSEAU MESURE



**Le Réseau Mesure a un mode de fonctionnement établi autour de deux principes forts :**

- Les adhérents proposent des actions.
- Le Réseau Mesure, s'il apporte une valeur ajoutée, les met en œuvre dans un cadre collectif.

**Le plan d'actions construit par les entreprises membres du réseau s'articule autour de deux axes prioritaires :**

- Une source d'économies supplémentaires pour les adhérents par le biais d'actions mutualisées pilotées par des groupes de travail dédiés.
- La mise en œuvre de synergies créatrices de valeur.